

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 24 mai 2022**

CP2022\_05\_22  
id. 6442

*Le 24 mai 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à M. BERTELLI)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

### MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE MÉDICO-PSYCHO-SOCIOLOGIQUE PRÉNATALE

---

## **Présentation du projet :**

Suite à l'expérience positive de ces 20 ans de l'équipe périnatale mise en place avec la maternité du centre hospitalier de Montauban, il est proposé de déployer une équipe similaire au sein de l'autre maternité du département, à la clinique « Croix Saint-Michel du Docteur Boyé ».

Les réunions d'équipes médico-psycho-sociales pluridisciplinaires en période périnatale (dénommées « staff »), mis en place en 2002 à la maternité du centre hospitalier de Montauban, ont permis de constater une amélioration de la prise en charge des femmes enceintes présentant des difficultés psycho-sociales.

L'objectif est donc de mettre en place un groupe (staff) réunissant des professionnels des services du Département et de la clinique « Croix Saint-Michel » relativement fixe, ayant une légitimité quant à leur expertise dans ce domaine.

Cet espace de travail pourra être interpellé par tout professionnel du département rencontrant des préoccupations, des questionnements, des difficultés dans l'accompagnement de cette grossesse, suivie à la maternité de la clinique « Croix Saint-Michel du Docteur Boyé ».

Le « staff » représentera une instance clinique ressource pour les professionnels.

Il ne pourra être sollicité qu'avec l'accord des femmes enceintes.

## **Partenaires du projet :**

- le service de protection maternelle et infantile : un médecin, les sages-femmes de protection maternelle et infantile concernées par les situations, une psychologue, l'infirmière puéricultrice de l'équipe mobile périnatale.
- la maternité de la clinique « Croix Saint-Michel du Docteur Boyé » : la sage-femme coordinatrice, la sage-femme vulnérabilité, un pédiatre, un gynécologue.

## **Modalités pratiques du projet :**

Le « staff » périnatal se réunira un vendredi matin par mois.

Le « staff » se compose de membres permanents : sages-femmes, médecin, psychologue de protection maternelle et infantile, cadre de santé, pédiatre, gynécologue.

## Impacts attendus pour ce projet :

### **1. Pour les patientes :**

- Meilleur repérage des situations de grossesses à hauts risques médico-psycho-sociaux.
- Analyse clinique de la situation en mettant au centre des préoccupations la future mère et le bébé.
- Orientation vers des soins précoces si besoin.
- Cohérence, anticipation et positionnement éthique vis-à-vis des futurs parents.

### **2. Pour les professionnels :**

- Amélioration du sentiment de sécurité et d'efficacité ; rompre le sentiment d'isolement de certains professionnels.
- Formation réciproque par le partage de connaissances.
- Sortir d'une logique institutionnelle et avoir accès à une réflexion pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle.

### **3. En termes de santé publique :**

- Développer le travail en réseau et la confiance mutuelle grâce à une meilleure connaissance des acteurs du département, autant quant à leurs possibilités d'intervention que sur leurs limites.
- Être force de proposition pour la mise en place d'expérimentations de modifications de pratiques établies.
- Ce dispositif, qui renforcera les actions de prévention précoces dans le département, ne demande aucune contribution financière. Il s'appuie sur les compétences de la collectivité en matière de protection maternelle et infantile.

La convention de partenariat d'une durée de 3 ans renouvelable une fois est soumise à l'examen des membres de la commission permanente.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant l'expérience positive de la mise en place d'une équipe périnatale pour la maternité du centre hospitalier de Montauban permettant une prise en charge des femmes enceintes présentant des difficultés psycho-sociales et de la volonté de déployer ce dispositif pour la maternité de la clinique Croix Saint-Michel du Docteur Boyé,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le principe d'un partenariat portant mise en place d'un staff périnatal composé d'une équipe pluridisciplinaire à vocation médico-psycho-sociale au sein de la clinique « Croix Saint-Michel du Docteur Boyé » ;
- Approuve, telle que ci-annexée, la convention de partenariat à conclure avec la clinique Croix Saint-Michel du Docteur Boyé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL